Envoyé en préfecture le 21/11/2023

Recu en préfecture le 21/11/2023

# Publié le 21 novembre 2023 ID: 064-216404301-20231114-23DEL127-DE

### ARRONDISSEMENT DE PAU

DÉPARTEMENT DES PYRENEES ATLAN

### **MAIRIE D'ORTHEZ**

## EXTRAIT du Registre des délibérations du Conseil municipal

## **SÉANCE DU 14 NOVEMBRE 2023** \*\*\*\*\*

Présents: M. HANON, maire-président, M. GROUSSET, Mme LEMBEZAT, MM. DESPLAT, BOUNINE, Mme ROUSSET-GOMEZ, M. SENSEBE, Mme DE MORO, M. LABORDE, adjoints, Mmes PICHAUREAU, FOURQUET, LABORDE, MM. DUPOUY, CARRERE, WILS, VIVES, COSTEDOAT, Mmes DARSAUT, MARQUEHOSSE, M. RAMALHO, Mmes JANNEL, MUSEL, MM. CONEJERO, BERGES, DELTEIL. LABENNE MELIANDE

Absents mais ayant donné pouvoir : Mme BAYLE-LASSERRE (pouvoir à M. DESPLAT), M. ETCHEBERTS (pouvoir à M. LABORDE), Mmes BOUBARNE (pouvoir à Mme ROUSSET-GOMEZ), LAMAZERE (pouvoir à M. GROUSSET), DOMBLIDES (pouvoir à M. MELIANDE),

Absent M. ARENAS

Secrétaire de séance : Mme DARSAUT

## 23 – 127 - CONSTITUTION DE SERVITUDE AVEC ENEDIS SUR LA PARCELLE CADASTRÉE SECTION AK N°49 – 7 AVENUE FRANCIS JAMMES - AUTORISATION DE SIGNATURE

Rapport présenté par Monsieur CARRERE, conseiller municipal :

Monsieur le Maire informe qu'ENEDIS doit effectuer des travaux permettant le raccordement de la résidence Seniors située 42 avenue Francis Jammes à Orthez. Pour se faire, ENEDIS doit établir à demeure dans une bande d'un mètre de large, une canalisation souterraine sur une longueur totale d'environ trente mètres ainsi que ses accessoires sur la parcelle cadastrée section AK n° 49 située 7 avenue Francis Jammes à Orthez.

Afin de réaliser ces travaux, ENEDIS, doit disposer d'une servitude sur la parcelle susvisée.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à constituer la servitude pour qu'ENEDIS établisse demeure dans une bande d'un mètre de large, une canalisation souterraine sur une longueur totale d'environ trente mètres ainsi que ses accessoires sur la parcelle cadastrée section AK n° 49 située 7 avenue Francis Jammes à Orthez.
- de préciser que la canalisation sera implantée conformément au plan annexé,
- d'accepter les termes de la convention ci-annexée,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier,
- de préciser que tous les frais d'acte et de géomètre relatifs à l'opération seront à la charge d'ENEDIS.

Ainsi fait et délibéré à ORTHEZ, le 14 novembre 2023 Et tous les membres présents ont signé Pour copie conforme et certificat d'affiche.

> Le Maire d'ORTHEZ. **Emmanuel HANON**

Publiée le

